

## REUNION PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2007

Présidence de M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Si vous voulez bien vous installer, nous allons commencer la séance. Je déclare la réunion ouverte.

Je passe la parole aux chefs de groupe pour excuser les membres absents. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M. BRAUN est excusé.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M<sup>me</sup> Denise LAURENT est excusée. Arriveront avec quelque retard Sabine MAQUET et Rim BEN ACHOUR.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- M. DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M. le Premier Secrétaire et M<sup>me</sup> REMACLE.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DEFAYS.- M<sup>me</sup> GOFFIN arrivera en retard.

**I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel).

**II.- Ordre du jour complémentaire**

(Voir procès-verbal officiel).

**III.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir procès-verbal officiel).

**IV.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2007.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2007).

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Eloge funèbre**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Pour débiter cette séance du Conseil provincial, il me revient, au nom de notre assemblée, de rendre hommage à M<sup>me</sup> Gilberte EVRARD, qui nous a quitté le 1<sup>er</sup> octobre dernier, à l'âge de 75 ans, des suites d'une longue maladie.

Généreuse, solidaire, engagée socialement et politiquement, M<sup>me</sup> EVRARD n'a eu de cesse de se battre, durant sa vie entière, pour plus de justice sociale.

Sa carrière politique l'amena notamment à siéger comme Conseillère provinciale de 1971 à 1977, période durant laquelle elle fut aussi Secrétaire de notre assemblée.

En 1976, elle fut élue pour la première fois au Conseil communal de la Ville de Liège et fut nommée Echevin dès son installation, le 1<sup>er</sup> janvier 1977. Ses compétences comprenaient l'état civil, la population et l'hygiène. Réélue, elle exercera cette fonction durant une dizaine d'années, toujours fidèle à ses principes.

C'est le 13 novembre 1986 que M<sup>me</sup> EVRARD épousa M. Gilbert MOTTARD pour devenir ainsi « Madame le Gouverneur ».

Après 10 ans passés au service des Liégeoises et des Liégeois, elle se retira de la politique mais n'en resta pas moins investie dans les matières sociales puisqu'elle fut notamment active au sein de la Maison Liégeoise, Présidente du Comité de l'ONE de Grâce-Hollogne et contribua à la création du Centre liégeois de planning familial Louise Michel en 1980.

Son engagement en faveur de la laïcité fut tout aussi remarquable. Elle fut, en effet, marraine de la Maison de la Laïcité de Liège et active au sein du Centre de documentation laïque.

M<sup>me</sup> EVRARD était une personnalité. C'est sans nul doute une dame au grand cœur qui vient de disparaître.

Je vous demanderai quelques instants de recueillement.

(L'assemblée observe quelques instants de recueillement à la mémoire de M<sup>me</sup> EVARD).

Je vous remercie.

## **VI.- Communication de M<sup>me</sup> la Présidente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je tiens tout d'abord à vous informer que notre réunion du Conseil provincial prévue le mercredi 14 novembre est reportée au mardi 20 novembre. Je vous communiquerai, jeudi, la date de notre prochaine réunion de bureau.

Avant d'entamer nos réunions, je vous communique le schéma de nos travaux.

Ce mardi 23 octobre, nous entendrons les réponses du Collège aux deux questions d'actualité et nous examinerons les dossiers traditionnels relevant de la compétence de notre Conseil.

Nous ouvrirons ensuite la discussion sur le compte 2006 et les dossiers budgétaires 2008.

Notre séance publique de ce jour sera suivie d'une séance à huis clos pour la désignation d'un(e) directeur(trice) de la catégorie économiques, à la Haute Ecole de la Province de Liège ; nomination d'une directrice au Centre psycho-médico-social II de Huy ; nomination d'une directrice au Centre psycho-médico-social II de Verviers.

Le mercredi 24 octobre sera consacré à la poursuite de la discussion sur le compte 2006 et les dossiers budgétaires 2008. Le mercredi 24 constitue l'ultime délai pour le dépôt des amendements budgétaires.

Le jeudi 25 octobre sera consacré à l'intervention des chefs de groupe sur le compte 2006 et les dossiers budgétaires 2008.

Le vendredi 26 octobre sera consacré, quant à lui, à la réponse du Collège provincial et aux votes des dossiers compte 2006 et dossiers budgétaires 2008.

Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de nos travaux d'octobre.

Vous trouverez également sur vos bancs un dossier pédagogique relatif à la Prévention et la Sécurité diffusé par le secteur de l'Enseignement de la Province de Liège, en collaboration avec le Service central de prévention pour le secteur du travail intérimaire asbl.

Enfin, je voudrais vous communiquer un petit changement de nos habitudes. En fait, les comptes rendus analytiques que vous recevez dans la huitaine pour décider si tout est bien conforme à ce qui a été dit en séance, vous seront uniquement envoyés par voie électronique. Les Conseillers qui seront intervenus à la tribune pourront réagir soit de manière électronique, soit par téléphone, soit par écrit au niveau des services compétents. De même, les comptes rendus analytiques reliés qui vous parviennent tous les trimestres seront uniquement envoyés par mail. Vous pourrez ainsi archiver les dossiers qui vous arrivent dans la huitaine ou alors attendre qu'ils soient archivés sur le portail du Conseil.

J'espère que cela vous permettra aussi de travailler efficacement. Cela permettra en tout cas d'économiser le papier et les timbres.

Je vous remercie.

## **VII.- Questions d'actualité**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Deux points sont inscrits à l'ordre du jour des questions d'actualité. Un exemplaire desdits documents a été déposé sur vos bancs.

### **Document 07-08/A01 : Question d'un membre du Conseil provincial relative à l'avenir du RBC Verviers-Pepinster**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Première question d'actualité : document 07-08/A01. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Janine WATHELET-FLAMAND, pour nous faire entendre sa question d'actualité. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> WATHELET-FLAMAND (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, je souhaite vous poser une question d'actualité sur l'avenir du Royal Basket Club Verviers-Pepinster.

Comme vous le savez sans doute, le RBC Verviers-Pepinster a besoin de 700.000 euros pour apurer sa dette du passé et repartir sur des bases saines.

Afin de trouver cette somme, des leaders politiques locaux ont sollicité 10 communes de l'arrondissement de Verviers, afin de rassembler la somme nécessaire. Il s'agissait de nouer avec elles le contrat suivant : elles apportaient leur caution solidaire à un emprunt de ce montant et le RBC Verviers-Pepinster leur rendait une série de services tels que la mise à disposition d'entrées gratuites, la participation à des journées sportives ou la prestation de matchs de gala dans les différentes localités, etc.

Cet appel à une mobilisation solidaire se fondait sur le fait que le basket de Verviers-Pepinster est un club d'envergure nationale qui contribue à la notoriété, à l'identité et au dynamisme de toute une région. C'est à ce titre que toutes les communes étaient appelées à faire un effort financier, bien évidemment proportionnel à leur importance en nombre d'habitants.

Les promoteurs de ce dossier étaient convaincus que le sauvetage de ce club de premier division était un enjeu régional, à porter de manière solidaire entre communes touchées plus ou moins directement par son rayonnement. Mais toutes les communes ne purent répondre positivement, pour des raisons diverses et légitimes qu'il n'est pas utile de détailler ici.

Au sein de chaque formation politique, les réactions des mandataires locaux ne furent pas unanimes.

Cette proposition s'avérant donc insuffisante, il faut la faire évoluer et l'élargir à d'autres partenaires potentiels. Dans cette perspective, nous nous interrogeons quant à l'opportunité et à la possibilité d'une intervention provinciale.

La Province ne pourrait-elle pas très adéquatement jouer un rôle déterminant dans la pérennisation du club, en mettant notamment son ingénierie au service de cette cause, soit par exemple pour l'infrastructure et peut-être surtout pour la formation des jeunes ?

Ce fut le cas pour le basket de Liège et le Country Hall. L'intervention provinciale a permis le sauvetage du club par la mise à disposition d'une infrastructure adaptée, dans le plus grand respect des missions qui lui sont dévolues. Ne peut-on imaginer semblable effort provincial pour son pendant verviétois, le hall du Paire et le Royal Basket Club Verviers-Pepinster, puisque comme le basket de Liège, il est le porte-drapeau emblématique de toute une région de notre Province ?

Et vous avez, sans doute, Monsieur le Député qui a le sport dans ses compétences, déjà eu quelques contacts à ce sujet.

Dans la mesure où cela vous semble une idée intéressante, ne peut-on charger la commission ad hoc de fixer le cadre dans lequel une intervention provinciale serait possible et souhaitable ?

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame WATHELET. Je donne à présent la parole à M. le Député LACROIX, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, dans sa question d'actualité, M<sup>me</sup> la Conseillère provinciale appelle la Province au chevet du club de basket de Verviers-Pepinster.

Elle propose en filigrane deux remèdes : d'une part garantir un emprunt de 700.000 € ; d'autre part intervenir financièrement pour apurer cette dette du passé.

M<sup>me</sup> la Conseillère provinciale rappelle en outre que cette solution n'a pas retenu l'attention unanime de 10 communes de l'arrondissement de Verviers, loin s'en faut. En effet, je cite ses propos : « Mais toutes les communes ne purent répondre positivement, pour des raisons diverses qu'il n'est pas utile de détailler ici ».

Je me demande bien pourquoi !

Il est curieux de demander à la Province de pallier le refus des communes sans connaître ni débattre des raisons qui ont poussées celles-ci à ne pas participer au montage financier rappelé. C'est un peu court, mais soit !

M<sup>me</sup> la Conseillère provinciale n'est pas la première mandataire, on vient de le rappeler, ni le premier élu de l'arrondissement de Verviers à interpeller le Collège provincial sur les difficultés financières rencontrées par le club.

Bien évidemment, le Collège provincial est et sera toujours disposé à apporter une aide au Club de Verviers-Pepinster au même titre qu'il le fait et qu'il le fera pour d'autres clubs de la Province de Liège.

Par contre, M<sup>me</sup> la Conseillère provinciale est dans l'erreur mais *errare humanum est*, quand elle écrit que l'Institution provinciale a sauvé le Club de Liège Basket.

Liège Basket n'a jamais sollicité la Province de Liège pour assainir ses finances et encore moins pour assurer son sauvetage financier.

Toutefois, comme cela a été évoqué par ailleurs en cette même assemblée, à diverses reprises et le fera encore aujourd'hui dans quelques minutes, la Province de Liège est partenaire dans la gestion de l'infrastructure multidisciplinaire et de qualité qu'est le Country Hall Ethias Liège et ce, à travers la S.A. du Bois Saint-Jean.

Nous avons eu le plaisir d'y vivre des moments magnifiques pour le sport provincial. Je rappelle notamment la Coupe du Monde de tennis de table en 2005, la Fed Cup de tennis en 2006, la Coupe Davis en 2007. D'autres événements vont suivre avec la Legend Cup de tennis dans les prochaines semaines et la Coupe du Monde de tennis de table en 2008.

Je fais l'impasse sur tous les événements culturels de type méga concert qui s'y sont déroulés ou qui y sont programmés.

Bref, il y a là un outil indispensable pour la Province de Liège, pour ses propres organisations et pour ceux qu'elle co-organise. Il répond aussi aux attentes de nos concitoyens qui n'ont plus à courir à Bruxelles ou à Anvers pour participer à de grands événements sportifs et culturels populaires.

Cette infrastructure est également mise à la disposition du Club de Liège Basket qui est un client de la Société de gestion puisqu'il paie une redevance annuelle pour son occupation de l'ordre de 70.000 €.

Quant à solliciter la participation de la Province de Liège dans la garantie d'un prêt de 700.000 € en faveur du club et/ou dans le remboursement d'une partie du montant de la dette, nous estimons que cela ne rentre pas dans les missions provinciales de notre Institution. Davantage, ce serait ouvrir la boîte de Pandore.

Plus encore, cette proposition est en totale contradiction avec le règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport voté à l'unanimité par le Conseil provincial il y a à peine un mois. Je rappelle que l'article 5 exclut du champ d'application du présent règlement les frais de fonctionnement ; or, apurer une dette revient à financer le fonctionnement d'un club.

Je pense que chacun et chacune ici présents, en dehors de tout contexte passionnel, de tout climat émotionnel, approuveront la décision prise par le Collège provincial.

Toutefois, est-il besoin de rappeler que la Province de Liège et son Service des Sports sont disposés à construire dans la durée un véritable partenariat avec le club de Verviers-Pepinster à travers une convention d'objectifs qui repose sur un projet structuré et partagé.

Ainsi, le club de Verviers-Pepinster trouvera toujours une écoute attentive de ma part et de mes collègues quand il rentrera un plan de formation destiné aux jeunes basketteurs, aux entraîneurs de jeunes, voire à l'accompagnement de ses bénévoles.

Aujourd'hui, il m'est déjà agréable de vous annoncer que le Collège provincial a décidé d'octroyer une subvention de 30.000 € au club de Verviers-Pepinster pour soutenir son opération de Street-Basket : une

opération de vulgarisation et d'initiation au basketball menée par le club dans les différents quartiers de la ville de Verviers, de Pepinster et des communes environnantes.

J'ajoute, avant de conclure, qu'avec mes collègues du Collège provincial, nous serons toujours disposés à mener des opérations ponctuelles de relations publiques avec les dirigeants du club, avec les autorités locales afin de promouvoir le sport, le club et plus généralement afin de communiquer à l'extérieur de nos frontières une image positive des villes et communes de l'arrondissement de Verviers et plus globalement de la Province de Liège.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

**Document 07-08/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au subside de la Loterie nationale en faveur du bénévolat**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Deuxième question d'actualité : document 07-085/A02. J'invite M. DRION à la tribune.

M. DRION (de son banc).- Je pense que la question est claire, Madame la Présidente.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur DRION. Je donne immédiatement la parole à M. le Député LACROIX, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Dans sa question d'actualité, M. le Conseiller provincial invite le Collège à informer le Conseil provincial des modalités et des délais d'affectation du subside de la Loterie nationale en faveur du bénévolat.

L'honorable membre souhaiterait également connaître les modalités de la procédure à suivre pour pouvoir en bénéficier.

Je rappelle que ce dossier a été examiné conjointement par les collèges provinciaux des cinq provinces wallonnes et l'Association des Provinces Wallonnes, dont M. DRION est d'ailleurs administrateur et un administrateur assidu.

Pour rappel, dans le cadre de l'assurance des bénévoles, le Conseil des Ministres a intégré, dans le plan provisoire de répartition de subsides pour l'assurance 2007 de la Loterie nationale une rubrique projet assurant volontariat.

Un montant global de 850.000 € pour l'ensemble des provinces belges est prévu pour subventionner une prime d'assurance découlant de la mise à disposition des associations d'une police collective d'assurance volontariat.

C'est le règlement de la Loterie nationale qui définit les modalités et les conditions relatives à ce subside.

Il est prévu que les provinces peuvent introduire un dossier de subventionnement par l'intermédiaire de l'APW.

Pour 2008, un montant de 1.000.000 € est prévu à la Loterie nationale.

Il importe toutefois de rappeler la probabilité en 2009 de voir le Fédéral ne plus intervenir financièrement.

Le 17 avril 2007, se tenait au Cabinet du Secrétaire d'Etat TUYBENS une réunion regroupant les provinces wallonnes ainsi qu'un représentant de l'APW et un représentant de la Communauté germanophone.

Le Cabinet du Secrétaire d'Etat, ayant bien avant initié les provinces flamandes, y exposa les différentes modalités d'organisation retenues par les provinces flamandes.

A la suite de cette réunion, les provinces wallonnes se sont réunies au siège de l'APW afin de fixer en commun, les modalités essentielles du positionnement de cette assurance, au titre de soutien au travail volontaire par le financement des primes d'assurances en responsabilité civile et accidents corporels pour les volontaires occupés au sein d'association.

Votre Collège provincial, en séance du 23 août 2007, prenait connaissance de la demande émanant de l'APW quant à la participation de la Province de Liège à un appel d'offres conjoint aux cinq provinces wallonnes pour 2007.

Votre Collège provincial prenait également connaissance du projet de cahier spécial des charges proposé pour l'attribution du marché public (conjoint aux cinq provinces) quant à l'assurance volontariat.

En cette même séance, le Collège provincial prenait acte de ce que la comptabilisation des 100 journées de volontariat (maximum autorisé par an et par association) serait réalisée pour la compagnie d'assurance retenue à l'issue de l'ouverture des offres ; prenait acte de ce que l'APW est un élément fédérateur et logistique dans cette démarche et de ce que la décision finale de retrait éventuel de la Province dans ladite procédure restait de la prérogative du Collège.

Votre Collège décidait dès lors, en considération de ces différents éléments, de marquer son accord sur la délégation à l'APW de la réalisation du cahier des charges dans la limite d'un marché de fourniture de service d'un montant inférieur à 211.000 € hors TVA. En effet, le marché ne porte que sur le second semestre de l'année 2007 et ne dépasse donc pas le montant de 211.000 € hors TVA prévu pour les marchés publics de service sans publicité ; l'appel d'offres aux sociétés ; la réception des offres ; la signification du marché au cocontractant, soit à chaque province pour son territoire ; la liquidation des factures introduites par la compagnie d'assurance, après vérification par la province.

Votre Collège a souhaité également que mon Collègue Paul-Emile MOTTARD, au titre de Président de l'APW, soit chargé du lancement de la procédure d'attribution dudit marché.

Les options ainsi retenues sont celles qui sont susceptibles d'engendrer le moins de frais possible pour les provinces et d'induire une remise de prix plus favorable.

Un cahier des charges commun aux cinq provinces représente un marché plus important, ce qui est de nature à inciter les compagnies d'assurance à formuler des propositions financières plus intéressantes.

L'ouverture des offres vient d'avoir lieu à l'APW.



En date du 25 septembre 2007, le Conseil d'administration de l'APW a attribué le marché à la Société DEXIA.

Un rapport circonstancié de l'APW devrait être soumis incessamment au Collège provincial.

Lors des différentes réunions de travail à l'APW, les représentants des provinces ont eu le souci d'intégrer au cahier des charges les éléments à inclure dans les prix demandés aux prestataires de service tel que les frais d'administration, le formulaire de déclaration (affiliation des associations volontaires reconnues par la Province), le formulaire de déclaration de sinistre, l'information aux associations, la fourniture annuelle d'un relevé statistique, l'impossibilité de rompre le contrat après un cas de dommage, la déclaration d'activité et le cas échéant, d'une banque de données informatisées.

Ont été ensuite débattus les éléments de la procédure, qui a été arrêtée comme suit :

1. L'organisation volontaire qui souhaite bénéficier de l'assurance introduit une demande de reconnaissance auprès de la Province.
2. La Province communique à la compagnie d'assurance l'identité des organisations volontaires reconnues ; c'est le Collège qui décide de l'agrément ou pas de l'association conformément au règlement de la Loterie nationale et au règlement provincial relatif à la promotion du volontariat par l'octroi d'une couverture d'assurance subsidiée – assurance volontariat.
3. L'organisation reçoit un cote d'accès qui lui permet de déclarer des activités à assurer, dans la limite d'un quota maximum (100 jours). La référence de 100 (soit 1 fois 100 jours ou 100 fois 1 jour, ou toute autre variante) est selon la Loterie nationale celle qui permet le mieux de rencontrer le critère réglementaire du bénévolat, car ce chiffre, minime pour de grosses associations, est énorme pour les associations occasionnelles.
4. La compagnie d'assurance instruit les déclarations, enregistre le nombre de journées de volontariat, prend contact avec les organisations en cas de problèmes.
5. La compagnie d'assurance fait rapport une fois par an, sur les couvertures octroyées par la province et sur les primes payées, conformément à l'article 31 du règlement de la Loterie nationale.

Le groupe de travail vient de se pencher et de mettre la dernière main d'une part au règlement provincial relatif à la promotion du volontariat par l'octroi d'une couverture d'assurance subsidiée – assurance volontariat et d'autre part, au formulaire de demande qui devra être adressé à l'Administration six semaines avant la date de l'organisation de l'événement. Chaque province possèdera donc le même règlement.

Dès leur approbation par le Collège provincial, ces documents seront avec l'aide et les conseils de la cellule intranet intégrés au site Internet de la Province.

Il est à noter que certaines activités sont exclues de toute couverture d'assurance. Il en est ainsi pour les concerts pop et rock, compétition de navigation, de vitesse, de rallye, les courses cyclistes et cyclo-cross qui doivent être assurées conformément aux dispositions de l'Arrêté royal du 21 août 1967, les travaux de construction et restauration, les déménagements, tous travaux de coupe, d'autres et nettoyage d'étangs, assistance à des victimes de catastrophes naturelles ou à des victimes de guerre.

Dès à présent, le groupe de travail élabore d'ores et déjà le cahier des charges pour l'année 2008.

A noter que la Société DEXIA possède déjà un site sur l'assurance volontariat des provinces ([www.atdesign-asp.be](http://www.atdesign-asp.be)) sur lequel bon nombre d'informations sont disponibles pour les organisateurs.

Il importe, et j'en arrive à la fin, rassurez-vous, mais la question d'actualité était très technique – de souligner que la déclaration de l'activité doit avoir lieu au moins 3 jours ouvrables avant le début de l'activité.

Enfin, par souci d'exhaustivité, une synthèse de toute la problématique de l'assurance volontariat est tenue à la disposition des membres de notre assemblée.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

### **VIII.- Communication du Collège provincial**

#### **Document 07-08/19 : Communication du Collège provincial en ce qui concerne l'Ethias Country Hall**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 7 : document 07-08/19. La synthèse de cette communication vous a été transmise par courriel ce lundi 22 octobre. Je cède immédiatement la parole à M. le Député provincial-Président, André GILLES. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, mardi dernier, Michel DAERDEN, Ministre des Sports de la Communauté française, présentait à la presse, en ma présence et avec mon accord faut-il le dire, le contenu de la décision adoptée en séance du 26 septembre dernier par le Gouvernement de la Communauté française au sujet de l'évolution du dossier « Country Hall Ethias Liège » et « site du Bois Saint-Jean ». La mise en œuvre de cette décision implique l'adhésion de la Province de Liège.

Avant de présenter la philosophie de ce projet sur lequel vous serez amenés à vous prononcer ce vendredi, je tiens d'abord à retracer l'évolution de ce dossier.

Durant les années 90 et au début des années 2000, le Pays de Liège voyait certaines grandes manifestations sportives et culturelles « indoor » lui échapper. La raison essentielle de cette situation était due au manque d'une infrastructure digne de ce nom.

Les forces vives de l'époque, dont notre Gouverneur honoraire Paul BOLLAND, se sont dès lors mises à la recherche d'un site qui conviendrait à la création d'un tel outil. Après avoir un temps pensé à celui de Bavière, très vite celui du Bois Saint-Jean fut retenu pour avoir déjà fait ses preuves en termes d'accessibilité et de manifestations de l'espèce dans l'ancien « Country Hall ».

Encore fallait-il évidemment mettre en œuvre la construction de cette salle. La propriété de ce terrain, qui appartenait à la Communauté française, a ainsi, en date 21 avril 2004, été transférée à l'Intercommunale SLF. L'objectif était de réaliser divers investissements de nature à favoriser la pratique du sport et ce, par le biais d'un bail emphytéotique de 50 ans, conclu le 20 mai 2004, moyennant le paiement d'un canon annuel de 150.000 €.

De son côté, la Province de Liège, soucieuse, au travers de l'organisation de grands événements sportifs et culturels, de susciter des retombées économiques importantes et de véhiculer une image positive et dynamique du Pays de Liège, a souhaité et s'est engagée à prendre une part active dans ce dossier.

C'est ainsi qu'en ses séances des 25 octobre 2004 et 24 mars 2005, le Conseil provincial a décidé de la participation de la Province de Liège à la création de la SA « Société de gestion du Bois Saint-Jean ».

Cette dernière a été constituée en date du 12 avril 2005 avec un capital social de 61.500 € détenu à raison de 51% par la SA « SLF Participations » (soit 314 actions) et de 49% par la Province de Liège (soit 301 actions).

Evidemment, la SLF et la Province n'étaient pas les seules à intervenir dans ce montage financier. En effet, en date du 29 avril 2004, le Gouvernement wallon avait décidé, dans le cadre de son programme de financement alternatif en infrastructures sportives, la subsidiation des travaux (de la partie « Country Hall ») à hauteur de 9, 2 millions d'€.

Ce vaste chantier a été exécuté, en un temps record, durant l'année 2005 pour aboutir en octobre de la même année à l'inauguration officielle du bâtiment dans le cadre de la Coupe du Monde de Tennis de Table qui, en raison de son succès, est à nouveau annoncée en 2008.

In fine et moyennant certaines adaptations par rapport au plan initial, nous avons depuis lors la chance de disposer en province de Liège d'un outil d'une capacité de 7.500 places en version « spectacle » et de 5.000 places en version « sportive » pour un coût total de 25 ,1 millions d'€ (hors les 9,2 millions d'Infrasports que je viens de mentionner).

Entre temps, le plan financier de la Société de gestion avait été avalisé par les différentes parties prenantes dans ce dossier.

Ce plan de financement prévoyait une dotation annuelle provinciale, nous en sommes convenus ici même dans cette salle, de 750.000 € pendant 20 ans et une autre de 200.000 € celle-là venant d'Ethias. En contre partie, notre Institution recevait le droit d'occuper la salle à titre gratuit 10 jours par an. Ce qui a d'ailleurs permis l'organisation de manifestations comme, je l'ai déjà dit, la Coupe du monde Tennis de table ou encore la Fed Cup ou, pour le volet culturel, notamment le concert de Julien CLERC.

Evidemment bon nombre d'autres activités tant sportives que culturelles s'y sont déroulées et s'y dérouleront encore ; je pense notamment au prochain concert de Deep Purpel le 18 novembre prochain ou encore la Legend's Cup de tennis le week-end des 9, 10 et 11 novembre 2007.

Le site est donc bien sur les rails, malgré les difficultés liées à la mise en route d'une pareille infrastructure qui accueille en permanence des activités ; je pense notamment – ne l'oublions pas – à l'occupation continue des lieux par le BC Liège, club de basket de 1<sup>ère</sup> division.

Nonobstant ces difficultés et consciente de la maturité fonctionnelle désormais acquise par ce superbe outil et dans le cadre de la réflexion menée actuellement au sujet de l'implantation en terres liégeoises d'un Centre de Formation pour sportifs de Haut niveau, la Communauté française a envisagé, en extension de sa présence dans la gestion du centre sportif tout proche du « Blanc Gravier », son implantation sur le site du Bois Saint-Jean.

Cette implication de la Communauté ne pouvait bien entendu se concevoir sans son intégration proportionnelle à l'apport de tous ordres des uns et des autres dans la SA de gestion, impliquant une adaptation de son actionnariat, de la convention d'actionnaires et de ses statuts.

Dans ce nouveau schéma, auquel le Collège provincial va proposer au Conseil provincial d'adhérer pleinement, l'implication de la Province de Liège devrait être partiellement modifiée.

En effet, si nous maintenons notre participation financière à hauteur de 750.000 €, comme convenu, par an et ce pendant les 18 prochaines années – deux années sur les 20 ayant déjà été honorées - nous voyons notre capacité d'utilisation gratuite de la salle portée de 10 à 15 jours avec comme corollaire une

visibilité accrue pour notre institution. A ce sujet, il conviendra évidemment en temps opportun de réfléchir à la mise en œuvre cohérente de ce point.

Le deuxième changement important concerne la cession, à titre gratuit, de 300 des 301 parts que nous détenons dans le capital social de ladite SA à la Communauté française.

Enfin, ces adaptations nécessiteront donc la signature d'une nouvelle convention d'actionnaires entre les désormais trois actionnaires que seront la Communauté française, la « SLF Participations » et la Province de Liège ; convention qui devra prévoir une nouvelle grille de répartition des administrateurs avec bien entendu le maintien d'une représentation provinciale.

Certains d'entre vous diront, peut-être, « tout ça pour ça » ! Je peux les comprendre mais l'objectif de la Province de Liège fut – au départ et j'insiste sur ce point - celui d'ensemblier, je dirais même plus de rassembleur autour d'un projet fédérateur et porteur. Tout le monde en parlait mais il fallait bien que quelques-uns se décident à le faire et prennent le risque de le faire. Nous avons été parmi ceux-là et nous ne le regrettons pas. Nous avons pris des risques, calculés, pour doter la région liégeoise aujourd'hui d'un outil performant capable d'exporter notre savoir et savoir-faire tant sur le plan de la construction que celui de l'organisation et de l'accueil d'événements !

Maintenant que l'outil est lancé et que sa viabilité est démontrée, nous avons estimé qu'il était opportun d'accepter de s'adjoindre un partenaire institutionnel aussi solide que la Communauté française qui, de surcroît, a décidé de garantir la bonne fin du remboursement de l'emprunt.

Nous avons aussi estimé qu'il était temps de laisser plus de place à des personnes dont le premier métier est l'évènementiel afin que cette salle du Country Hall Ethias de Liège - cet écrin que d'aucuns nous envient- puisse encore porter altius, citius et fortius l'image d'une province de Liège forte, dynamique et entreprenante.

La Province de Liège, et j'en terminerai par là, dans l'hypothèse où la Société de gestion entendrait concéder l'exploitation commerciale du site et dans un souci de pérennisation, postulera ardemment la rédaction d'un cahier des charges qui reprendra les responsabilités et obligations du concessionnaire, l'octroi de garantie de paiement du loyer (minimum 75.000 €) et l'obligation d'organiser un certain nombre de manifestations sportives et culturelles de haut niveau et sanctionnera par ailleurs dans le cas de non-respect par une clause de résiliation de la concession.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues, j'espère vous avoir retracé, de manière succincte mais néanmoins précise, l'évolution de ce dossier. Je suis sûr que, sur cette base, vous prendrez, en âme et conscience, une décision qui sera porteuse pour notre institution et pour son image de marque.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député-Président.

**IX.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil**

**Document 07-08/5 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2006 provenant de différents legs**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 07-08/5. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission « Finances et Services provinciaux ». J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, notre septième commission s'est réunie ce lundi 22 octobre pour approuver les comptes de gestion 2006 de 12 legs, à savoir le legs de M<sup>me</sup> Veuve DEJAER en faveur des sourds muets et aveugles placés à l'Institut Royal des sourds muets et aveugles, le legs MONTEFIORE-LEVI au profit du Centre hospitalier spécialisé L'Accueil de Lierneux et des dispensaires anti tuberculeux de la Province, le legs M<sup>me</sup> Veuve GABRIEL-HALIN au profit du Centre hospitalier spécialisé L'Accueil de Lierneux, le legs ROUSSEAU-BOSHOWER au profit des élèves fréquentant l'Institut provincial d'Enseignement secondaire spécial, le legs M<sup>me</sup> Clémentine BONDARIU en faveur du Centre hospitalier spécialisé L'Accueil de Lierneux, le legs M<sup>me</sup> BRABANT-VEECKMANS à titre de prix destinés aux étudiants de la Haute Ecole de la Province André Vésale, le legs Fernand PETIT à titre de prix destinés aux étudiants fréquentant les Institutions provinciales d'enseignement, le legs M<sup>me</sup> Raymond SIMON à titre de prix destinés aux étudiants de la Haute Ecole de la Province André Vésale, le legs BARTHOLOME Maria Veuve LEONARD en faveur du Centre hospitalier spécialisé L'Accueil à Lierneux, le legs Nicolas DIHIT au profit du Centre hospitalier spécialisé L'Accueil de Lierneux, le legs CUVELIER Veuve ROLAND en faveur du Centre hospitalier spécialisé L'Accueil et enfin le legs de l'ASBL ICAN au profit de l'Enseignement provincial à titre de prix destiné à l'étudiant en diététique qui aura fourni le meilleur travail de fin d'études sur l'éducation nutritionnelle.

Ce point n'a rapporté ni remarque, ni commentaire, ni question de la part des membres présents.

11 membres ont voté pour et 5 se sont abstenus.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 07-08/6 : Budget provincial 2007 – 3<sup>ème</sup> série de modifications**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 07-08/6. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission, en date du mercredi 10 octobre. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, mes chers Collègues, selon la tradition, le Président de la septième commission nous présente ce dossier.

Quelques questions sont alors posées.

Première question : au budget ordinaire, à la page 3, recettes des exercices antérieurs. Un Conseiller souhaite obtenir des informations sur les événements importants qui peuvent influencer les chiffres qui sont à la hausse.

Le Collège provincial nous répond, en réalité, que la 3<sup>ème</sup> modification budgétaire nous amène habituellement à injecter, si vous me permettez la formule, le résultat du compte de l'exercice antérieur, soit du compte 2006 ; ce qui explique donc cette modification importante dans les chiffres.

Quant à un crédit complémentaire de l'ordre de 17 millions d'euros, il s'agit en réalité de montants dus par le SPF Finances dans le cadre du return des additionnels au précompte immobilier ; les montants ont été enrôlés mais n'ont pas encore été versés.

Le Conseiller interpellant demande au Collège provincial quels sont les raisons de l'importance du boni du compte 2006.

Le Collège provincial nous indique qu'au registre de ces recettes complémentaires, une somme de l'ordre de 6.500.000 euros provient de la récupération des quotes-parts pensions des agents nommés à titre définitif - ce sera probablement la dernière opération de ce type dans la mesure où les pensions sont aujourd'hui passées en régime ONSS-APL - et d'autre part, un montant de l'ordre du 2.960.000 euros provient d'un dividende de l'ALE.

Le même Conseiller interpelle toujours au budget ordinaire, en page 4, constatant que les recettes de l'INAMI sont en chute.

Le Collège provincial de lui répondre qu'il s'agit d'un ajustement général du budget en fonction de l'évolution du compte 2006.

Le même Conseiller interpelle toujours au budget ordinaire, en page 7, souhaitant obtenir des précisions quant aux prélèvements relatifs au Fonds spécial.

La réponse du Collège est en réalité d'indiquer que ce fonds, créé par prélèvement sur le service ordinaire, est constitué pour la mise en œuvre de projets, restant à finaliser, visant la réalisation de la déclaration de politique générale. Ces projets ne pourront générer de dépenses ordinaires nouvelles et récurrentes.

Le Conseiller interpellant réplique en s'interrogeant sur l'utilisation de ce fonds. Le Collège provincial simplement de répliquer que les projets seront présentés à l'occasion des modifications budgétaires relatives à l'emploi du fonds.

Il reste alors une question du même Conseiller qui s'émeut du boni du projet de budget 2008 à l'exercice propre. Mais le résultat du compte 2006 est de l'ordre de 12 millions d'euros. Il ne faut pas s'inquiéter quant à la bonne gestion de celui-ci, nous indique le Collège provincial.

Je pense avoir résumé les questions. J'espère avoir été un fidèle rapporteur des réponses et je vous indique que votre septième commission, après ce débat, par 9 voix pour et 5 abstentions, vous propose d'adopter le projet de résolution.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DRION. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 07-08/7 : 3<sup>ème</sup> série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2007**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-08/7. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission, le 10 octobre. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je serai bien plus bref et ce sera beaucoup plus simple pour moi puisqu'après une excellente présentation par le Président de la commission, il n'y a ni question, ni interpellation.

Votre septième commission, par 9 voix pour et 5 abstentions, vous propose d'adopter le projet de résolution.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/8 : Désignation d'un comptable des matières au Complexe des Hauts-Sarts**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-08/8. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Alain DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, votre commission s'est donc réunie et il n'y a pas eu de question.

Sur base de quoi, par 9 voix pour et 5 abstentions, elle a décidé d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial relatif à la désignation d'un comptable des matières au Complexe des Hauts-Sarts.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, Monsieur DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.



**Document 07-08/9 : Modifications à apporter au cadre du personnel de certains établissements et services provinciaux, aux statuts administratif et pécuniaire du personnel non enseignant, au règlement général organique des services provinciaux et au statut de pension du personnel provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 07-08/9. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission, en date du 10 octobre. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> Isabelle FRESON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie en date du 10 octobre 2007 pour analyser le document qui lui était soumis. Elle a adopté le document en question par 9 voix pour et 5 abstentions.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/13 : Services provinciaux : Marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour l'installation de deux ascenseurs pour personnes à mobilité réduite à la Haute Ecole Rennequin Sualem, siège du Parc des Marêts à Seraing**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 1 : document 07-08/13. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> Valérie JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie le mardi 16 octobre à 18h30.

Dans sa Déclaration de politique générale 2006-2012, le Collège provincial a marqué sa volonté de poursuivre la mise aux normes de ses infrastructures et en particulier permettre l'accès de ses bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

C'est pourquoi, le Service provincial a procédé à l'étude du projet de l'entreprise de travaux de fourniture, pose et mise en service de deux ascenseurs pour permettre l'accès à l'étage de la Haute Ecole Rennequin Sualem à Seraing. Le montant estimatif est de 90.500 €, hors TVA, soit 109.505 €, TVAC.

Cet investissement est prévu au budget extraordinaire pour l'exercice 2007. En ce qui concerne le marché, il s'agit ici d'une adjudication publique.

Il n'y a eu aucune question, ni remarque particulière.

Il a alors été proposé à la commission d'adopter le projet d'installation de ces deux ascenseurs. Ce qui a été fait par 7 voix pour et 5 abstentions.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 07-08/14 : Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy – mise en conformité des ascenseurs**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 2 : document 07-08/14. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, ce dossier a été soumis à notre huitième commission le mardi 16 octobre et n'a suscité ni remarque, ni commentaire, ni question.

C'est par 7 voix pour et 5 abstentions, que votre huitième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la mise en conformité des ascenseurs à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur NIVARD. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/15 : Services provinciaux : Marché de fournitures – mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de matériel à destination des Services régionaux d'incendie**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 3 : document 07-08/15. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Pascal ARIMONT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ARIMONT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, en ce lundi 22 octobre 2007, votre septième commission s'est réunie afin d'examiner le document 07-08/15 relatif au mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de matériel à destination des Services régionaux d'incendie.

4 appels d'offres généraux sont organisés pour un montant total estimé à 1.277.000 €.

Aucun des commissaires présents n'a formulé de remarque, ni de question.

La septième commission s'est rallié à la proposition du Collège provincial par 11 voix pour et 5 absentions.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur ARIMONT. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/16 : Services provinciaux : Marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour la rénovation de la toiture et des exutoires de fumées du bâtiment principal de l'IPES de Hesbaye de Crisnée**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 4 : document 07-08/16. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. Bernard MARLIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci, Madame la Présidente. Chers Collègues, la huitième commission s'est réunie le 16 octobre 2007.

La toiture du bâtiment principal de l'IPES de Hesbaye présente un bon nombre d'infiltrations récurrentes dues à sa vétusté. Il y a donc lieu de procéder à une rénovation globale de la toiture pour un montant estimatif de 121.803,44 €, TVAC. Les travaux consistent principalement dans le placement d'une isolation thermique, une étanchéité réalisée par une tôle métallique profilée et de nouveaux exutoires de fumées.

Il y a lieu également de renforcer l'isolation thermique existante.

Un membre de la commission a posé la question : en quoi consiste le renforcement de l'isolation thermique. Il s'agit du placement de laine de roche supplémentaire d'une épaisseur de 80 mm\_ ; le renforcement de l'isolation fera épargner 1500 litres de mazout.

La commission a voté ce point par 7 pour et 5 abstentions.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur MARLIER. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/17 : CHS L'Accueil : rénovation des toitures à versants du pavillon L'Horizon – 3<sup>ème</sup> phase**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 5 : document 07-08/17. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, la huitième commission « Travaux » avait à se prononcer sur le mode de passation et les conditions de marché pour la rénovation des toitures à versants du pavillon L'Horizon au CHS « L'Accueil » à Lierneux.

La commission est informée que l'ancien isolant est vétuste, que cet investissement va permettre une économie de chauffage de 5.000 litres de mazout et une diminution du rejet de CO2 est également prévue.

Ces travaux dont le coût estimé à 149.793,69 euros TVAC, s'inscrivent dans la continuité après ceux réalisés en 1999 et 2001 pour la partie centrale et la partie gauche du pavillon « L'Horizon ». Les travaux consistent à remplacer la couverture de la toiture et les gouttières existantes et à placer un isolant thermique (14cm de laine de roche en plus de l'isolation existante).

Un Commissaire demande pourquoi 6% de TVA ? Il lui est répondu que ce taux est d'application pour les bâtiments qui concernent l'hébergement.

La proposition est mise au vote : 7 pour et 5 abstentions.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur ERNST. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/18 : Maison du Social – aménagement de bureaux à l'ancienne conciergerie rue Beckman pour le Cabinet d'un membre du Collège provincial – lot 1 gros œuvre et parachèvements**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 6 : document 07-08/18. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission, le 16 octobre. J'invite le rapporteur, M. NIX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie, le 16 octobre, pour traiter le document 07-08/18 concernant l'aménagement d'un bureau à l'ancienne conciergerie rue Beeckman, pour le cabinet d'un membre du Collège provincial.

Les travaux consistent à la démolition des cloisons intérieures, du plancher et des toitures existantes. La reconstruction d'un plancher, d'un escalier en bois, des cloisons intérieures, le remplacement des châssis, la réalisation d'une toiture en zinc ainsi que tous les travaux de parachèvements (carrelage,

parquet, tapissage en fibre de verre, peinture à base de résine naturelle et menuiserie en bois). Le chauffage et l'électricité faisant partie d'un marché séparé.

Aucune question n'est posée par les membres de la Commission. Le projet est adopté par 7 voix pour et 5 abstentions.

Merci de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur NIX. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/21 : Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2007 arrêtée par l'Etablissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 9 : document 07-08/21. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, ce lundi 22 octobre, notre septième commission avait à émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2007 arrêtée par l'Etablissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège.

Le Président nous expose que cette modification ne reprend que des transferts internes qui n'affectent pas le résultat global du budget.

Il n'y a eu ni question, ni remarque sur ce point.

Notre commission, par 11 voix pour et 5 abstentions, vous propose donc d'émettre un avis favorable sur cette modification budgétaire.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur JADOT. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/20 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à l'initiative provinciale « Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial » (DPPP)**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 8 : document 07-08/20. J'invite l'auteur de cette question, M<sup>me</sup> Janine WATHELET-FLAMAND, à la tribune.

M<sup>me</sup> WATHELET-FLAMAND (de son banc).- Je me réfère à la question. Elle est claire.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame WATHELET. Je cède donc immédiatement la parole à M. le Député Paul-Emile MOTTARD, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Chers Collègues, dès l'abord, je souhaite remercier M<sup>me</sup> Janine WATHELET-FLAMAND pour ses questions et de l'opportunité ainsi créée de mettre en valeur le travail réalisé dans le domaine pédagogique et touristique par nos institutions provinciales ou para-provinciales.

Rappelons en quelques mots en quoi consiste l'opération « Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial », en abrégé pour les spécialistes et les initiés, le DPPP qui a été créé en septembre 2005.

Durant l'année scolaire, les écoles maternelles et primaires de la province de Liège qui le souhaitent, tous réseaux confondus, peuvent bénéficier, dans les limites des disponibilités, du transport aller-retour gratuit de l'école vers un des cinq sites touristiques à vocation pédagogique partenaires de l'opération, à savoir le Centre nature de Botrange, le Domaine de Palogne, le Château de Jehay, Blegny-Mine, ainsi que depuis cette année scolaire, le Domaine de Wégimont.

Le transport se fait au moyen d'un bus de 40 places, chauffeur et véhicule étant financés par la Province, les sites partenaires prenant en charge les coûts de carburant.

L'opération rencontre un vif succès et les réservations rentrent très rapidement dans chacun des centres, avec le risque de ne pouvoir satisfaire chacun, le calendrier n'étant pas évidemment extensible.

Certaines écoles se sont plaintes d'un délai trop long entre l'envoi et la réception du courrier annonçant l'opération. Les envois, adressés directement aux directions des écoles, tous réseaux confondus, ont été déposés le 10 septembre à la poste avec distribution prévue le 12 septembre comme l'atteste le résumé du dépôt de la poste. Si une école a reçu ce document le 21 septembre, il s'agit dès lors probablement, Madame la Conseillère, d'un problème lié à la distribution postale.

Les réservations sont gérées directement par les centres dans l'ordre d'arrivée des demandes. En fonction de la demande, certaines écoles peuvent bénéficier de plus d'un voyage au cours d'une même année.

Dans certains cas, afin de rentabiliser au maximum la capacité de transport, le bus peut effectuer un maximum de deux déplacements sur la journée lorsque l'éloignement géographique le permet.

Dans le cas précis relevé par notre Collègue, il restait encore l'une ou l'autre date disponible pour le Centre nature de Botrange, mais qui ne correspondait malheureusement pas à la demande de l'école en question.

Il faut savoir en effet que chaque site dispose d'un nombre minimum de voyages assurés. Cette répartition en 2006-2007 a été faite sur base de 120 jours d'activité commune ; ce qui donnait en principe 30 jours par site. Je dis en principe parce que Jehay, par exemple, a estimé ce « quota » trop élevé et les jours non utilisés ont été répartis sur les autres sites. Blegny-Mine et Palogne ayant une période d'ouverture plus longue que Botrange et Jehay, ils ont en outre pu bénéficier de visites supplémentaires quand les deux autres sites étaient fermés.

Pour 2007-2008, chaque site étant satisfait des résultats de l'année précédente, le même système de répartition entre les différents centres a été utilisé, tenant compte cette fois de la participation du Domaine de Wégimont.

Pour assurer une certaine égalité dans l'attribution des transports, les écoles qui n'avaient pas encore pu bénéficier du service DPPP, soit parce qu'elles ne l'avaient jamais sollicité, soit parce que ce ne fut pas possible de les accepter les deux années précédentes, disposaient d'une priorité de réservation jusqu'au 23 septembre.

Pour l'année 2008-2009, un certain nombre d'inconnues subsistent, notamment les horaires d'ouverture et les tarifs de visite des sites. 2008 sera aussi l'année de la réouverture du Musée de la Vie Wallonne qui devrait lui aussi être intégré dans l'opération. Dans ces conditions, il serait aujourd'hui très hasardeux d'établir dès à présent des listes de réservation dont nous ne maîtrisons pas tous les paramètres.

L'opération est donc un franc succès, la demande est importante et presque toutes les dates disponibles en 2007-2008 sont réservées à ce jour. On ne peut donc que se réjouir de ce succès et la volonté du Collège provincial est donc de maintenir cet effort pour l'année 2008-2009.

Néanmoins, je voudrais insister sur le fait que l'opération transport gratuit n'est qu'un des moyens utilisables dans le cadre de la Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial, même si elle est un adjuvant précieux.

Ainsi, dans un des centres participants, pour 7 groupes s'étant déplacés par le bus provincial, on en a dénombré 70 autres qui se sont déplacés par leurs propres moyens.

L'accès aux centres est donc loin d'être limité par notre propre capacité de transport, ce qui finalement ne peut que nous réjouir.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.



**Document 07-08/1 : Arrêt des comptes provinciaux 2006**

**Document 07-08/2 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2008**

**Document 07-08/3 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2008**

**Document 07-08/4 : 1<sup>ère</sup> série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2008**

(Voir rapports).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Nous passons maintenant aux points 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour qui ont été regroupés. Il s'agit des documents 07-08/1, 2, 3 et 4. Ces documents ont été soumis à l'examen de la septième commission, le 22 octobre. J'invite les rapporteurs respectifs à nous en faire connaître les conclusions. J'appelle d'abord M. DRION pour le document 07-08/1 : Arrêt des comptes provinciaux 2006. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, mes chers Collègues, après un essai infructueux de céder la main aux Conseillers qui posent les questions, je me vois tenu de vous faire rapport sur ce dossier.

Un certain nombre de questions nous sont posées ; soyez patients, elles sont au nombre de 10.

Je vous invite à prendre le compte 2006 : recettes ordinaires page 5.

Première question : taxe industrielle compensatoire. Crédit budgétaire, droits constatés : + 33%. Le Collège provincial peut-il donner une explication.

L'explication que nous donne le Collège provincial est de nous indiquer qu'il est parti d'une estimation budgétaire sur base de la directive de la Région wallonne. Il existe un décalage évidemment entre cette directive et l'enrôlement et nous sommes encore aujourd'hui avec des droits constatés supérieurs à la réalité eu égard à ce décalage dans le temps.

Puisque vous êtes très attentifs, je vous invite à prendre la page 9 et d'examiner l'article relatif au remboursement aux communes des dépenses électorales. Il nous est demandé pourquoi le crédit est de 100.000 € et les droits constatés de 0. Il y a donc un « déficit » de 100%.

Le Collège provincial rappelle que les élections en cause datent d'octobre 2006, la procédure de liquidation de ces remboursements de dépenses est relativement lourde et les droits tomberont donc dans le cours de l'exercice 2007.

Je vous invite maintenant à prendre la page 18. Toujours en recettes ordinaires : minerval et droits d'inscription. Il y a là en droits constatés, une majoration de 191%. Le Conseiller interpellant souhaite obtenir toutes les précisions quant à cette différence importante.

Le Collège provincial de répondre en réalité qu'il y a dans cet article, deux sources de revenus. Il y a d'une part les subventions de fonctionnement qui viennent de la Communauté française et il y a d'autre part le minerval payé par les étudiants. Par le regroupement de ces deux recettes, la modification constatée s'explique.

Nous passons maintenant aux dépenses ordinaires. En page 79, il y a là une différence au niveau des impôts non-valeurs entre l'allocation et les engagements. La question posée : y a-t-il eu une modification budgétaire ?

C'est l'occasion pour le Collège provincial de nous rappeler la problématique des non-valeurs. Elles sont en début d'exercice non définissables et nous trouvons sous cet article le regroupement en réalité de toutes les non-valeurs au niveau des taxes provinciales.

Toujours en dépenses ordinaires, page 100, tourisme, cofinancement Communauté germanophone. Le Conseiller qui interpelle constate en réalité que l'allocation prévue était de 120.000 € et l'engagement de 0.

Le Collège provincial d'indiquer que la Communauté germanophone aurait dû introduire un projet pour bénéficier de ce crédit ; aucun projet n'ayant été introduit, le crédit n'a donc pas été engagé.

J'en viens maintenant aux dépenses extraordinaires et je vous invite à passer tout de suite à la page 186. Nous avons là un crédit mis à la disposition de la SPI+. Les droits constatés sont de 0 par rapport aux crédits inscrits.

Le Collège provincial de répondre qu'en 2002, avait été créé un article afin de venir en soutien ou en complément à des activités économiques supplémentaires ou complémentaires. La technique budgétaire et comptable permet le report d'année en année de ce type d'inscription. Tel a été le cas. Il s'agit d'un article général dans un cadre général que l'on eut pu remplir ou compléter.

J'en viens à la septième question. Toujours en dépenses extraordinaires, page 213. Cultes, laïcité, subsides de transfert. Le Conseiller intervenant nous pose deux questions puisqu'il y a en réalité deux fois une différence importante entre le crédit budgétaire et les droits constatés.

La réponse du Collège provincial est de nous indiquer en réalité qu'il y a une inscription à ce niveau des budgets et des comptes mais il s'agit de travaux réalisés par des tiers qui sont d'abord subventionnés par la Région wallonne, laquelle vient ensuite solliciter la Province de Liège. Il est donc extrêmement difficile au départ de prévoir le montant à inscrire au budget. Il est inscrit, c'est le respect de l'obligation légale. Sa concrétisation échappe quelque part aux Autorités provinciales.

Huitième question. Toujours en dépenses extraordinaires, à la page 214. Nous constatons en soins de santé, des non-valeurs. Je me réfère à ce que je vous ai dit il y a un instant au niveau des non-valeurs en matière d'impôts.

Neuvième et avant-dernière question. Subsides travaux AIDE. La question est donc posée : une allocation importante, un engagement bien moins important. Quelle est l'explication ?

La réponse du Collège provincial est évidemment de dire : nous avons dans le cadre d'une convention avec l'AIDE l'obligation d'inscrire des crédits pour travaux mais nous ne savons pas nécessairement et anticipativement ce que seront les engagements et investissements de l'AIDE. Donc, les engagements sont liés aux travaux décidés et initiés par l'AIDE.

Dernière et ultime question. Il y aurait une erreur matérielle au niveau du titre relatif aux comptes de résultats. Cette observation est à tout le moins pertinente. Il faut lire partout 2006 et pas 2005. Errare humanum est. J'espère que ce n'est pas mon cas !

Cela étant, pour terminer ses travaux, votre septième commission vous propose, par 11 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de résolution.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur DRION. J'invite maintenant le rapporteur, M<sup>me</sup> Isabelle FRESON, pour le document 07-08/2 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2008. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> FRESON, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie le 22 octobre 2007 pour analyser le document en question.

N'ayant suscité aucune question, ni aucune remarque, votre commission vous propose d'accepter le document par 11 voix pour et 5 abstentions.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'invite maintenant M<sup>me</sup> Denise BARCHY, à nous faire rapport sur le document 07-08/3 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2008. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> BARCHY, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, je dois vous faire rapport de deux réunions de la septième commission, ce qui représente plus de 2 heures de réunion. J'en ai donc pour un certain temps mais j'ai quand même résumé !

Lors de la première réunion de la commission, le 15 octobre, M. le Député Christophe LACROIX a présenté le budget 2008, construit bien évidemment dans le respect de la circulaire du Ministre de la Région wallonne et vu par la Cour des Comptes le 9 octobre 2007.

Le budget ordinaire présente en recettes un montant de 366.460.954 € et en dépenses la somme de 365.893.379 €. Le résultat de l'exercice propre présente un boni de 567.575 €. Ce qui est bien, dit le Député, car on sait que les pouvoirs locaux ont de plus en plus difficile de gérer les finances. Le Collège provincial a donc prévu des orientations pour y arriver.

M. le Député nous rappelle la nature des recettes provinciales.

1. Les recettes de prestations : 14,36%.
2. Les recettes de transferts : 79,96%.
3. Les recettes de dette : 5,68%.

Les recettes de transferts sont les plus importantes et ont fait l'objet d'une étude particulière.

La fiscalité représente 53,91%, le fonds des provinces 12,50% et les divers 13,55%. Les recettes de transferts sont en augmentation de 2,28% par rapport au budget initial 2007. Au niveau de la fiscalité, la Province, depuis plusieurs années, suit un programme de suppression de certaines taxes. Les centimes additionnels au précompte immobilier restent à 1500. Ce qui est bon. Seule la Province de Namur à un taux inférieur.

Ensuite, M. le Député, présente les dépenses du budget ordinaire.

1. Les dépenses de personnel : 64,33%.
2. Les dépenses de fonctionnement : 16,38%.
3. Les dépenses de transferts : 8,09%.
4. Les dépenses de dette : 11,20%.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation notamment à cause du coût de l'énergie mais on essaie de maîtriser ces dépenses. Les dépenses de personnel sont prévues à effectif constant, en tenant

compte d'une indexation et de l'évolution de carrière du personnel. Ce sont évidemment les plus importantes et elles sont en augmentation.

Vous avez dans votre document « Note de politique générale – budget 2008 », la répartition des dépenses par fonction.

Pour le budget extraordinaire, M. le Député précise les recettes de transferts (14%), les recettes d'investissements (0,49%) et les recettes de dette (64%), ainsi que les dépenses correspondant aux mêmes catégories. Les dépenses d'investissements représentant 79,33%.

Un commissaire estime que le montant des dépenses d'investissements est modéré par rapport au budget global. En région germanophone, il est beaucoup plus important. M. le Député répond qu'il faut faire attention aux projets mégalomanes ; il faut maîtriser la charge de la dette et recourir aux subsides quand cela est possible. Notre investissement n'est pas si minime.

Nous passons maintenant au rapport de la deuxième réunion de la commission qui a eu lieu le 22 octobre.

Nous examinerons d'abord les rapports des commissions relatifs aux articles budgétaires qui les concernent, ensuite le budget et pour terminer, nous recevrons les nouveaux amendements. Ceux-ci peuvent encore être déposés lors de cette commission. Ils seront renvoyés en commission pour examen.

La septième commission examine donc les amendements budgétaires déposés dans les différentes commissions. Il y en a quatre, tous déposés par le groupe CDH-CSP.

Le premier, le 2008-001, demande l'inscription d'1 € pour une campagne de promotion et de valorisation de l'enseignement technique et professionnel : Technibus.

M. le Député André GILLES répond que cet amendement peut recevoir un avis positif. Cela se fait déjà mais on peut intensifier. Dans le principe, il y est favorable. Il faut réfléchir, construire l'outil, rechercher des partenaires dans les entreprises, déterminer à quel degré on s'adresse.

M. le Président passe au vote. Celui-ci donne 14 voix pour et 2 abstentions.

Le deuxième amendement, le 2008-002, intitulé « Contribution provinciale aux séjours de classes vertes organisés dans les institutions para-provinciales en Province de Liège », n'a pas été déposé dans la bonne commission. Il devait être examiné dans la quatrième. Un commissaire fait remarquer qu'il pourrait aussi être examiné en neuvième commission vu son aspect social. Il est donc renvoyé pour examen en quatrième commission.

Le troisième amendement, le 2008-003, examiné en neuvième commission, propose une inscription budgétaire pour une campagne de sensibilisation des jeunes conducteurs aux dangers liés à l'absorption d'alcool et/ou de drogue.

Les Députés M<sup>me</sup> CHEVALIER et M. PIRE donnent l'avis du Collège provincial. Chacun rappelle ce qui se fait déjà et c'est beaucoup ! La Province travaille avec l'OMS, le monde associatif, la Ville de Liège, la police, les magistrats, les services de sécurité routière.

Il existe :

- une brochure distribuée à tous les enfants des écoles et relative à la sécurité routière ;
- des campagnes de prévention contre les méfaits de la consommation d'alcool et de drogue ;
- des expositions pour les classes terminales et les sections professionnelles relatives aux effets de l'alcool sur l'intelligence ;

- le travail qui se fait à Lierneux ;
- le travail des assistants sociaux et des médecins, tous très sensibilisés à ces problèmes.

Le Collège provincial estime donc que la demande de cet amendement est déjà rencontrée en grande partie.

Le Président fait voter : 3 voix pour, 11 contre et 2 abstentions.

Quatrième amendement, le 2008-004, propose l'inscription d'1 € en faveur de l'ASBL « Fédémot ».

La réponse est faite par les Députés M. GILLES et M. PIRE. La Province travaille avec cette ASBL et la subventionne depuis plusieurs années. La Province continuera à l'aider mais elle ne dispose pas de locaux suffisants pour en mettre à la disposition de l'ASBL. On peut examiner cet aspect pour des actions ponctuelles. Les préoccupations de l'ASBL sont aussi rencontrées par diverses actions menées par la Province.

Nous passons au vote de l'amendement : 3 voix pour, 11 contre et 2 abstentions.

Il y a donc, en résumé, 2 amendements qui reçoivent un avis négatif, un reçoit un avis positif et un est renvoyé dans la bonne commission.

Après cette étude, M. le Député Christophe LACROIX précise une question de procédure. L'amendement qui a reçu un avis favorable sera incorporé dans le budget 2008 par des modifications budgétaires et non dans le budget initial 2008. Cela serait beaucoup trop difficile, demanderait trop de changements et représente une perte de temps.

La commission procède alors à l'examen des articles du budget 2008.

Un groupe pose des questions concernant les subsides à l'Euregio, le Cripel, le tourisme, les bibliothèques publiques, la prime pour les chauffe-eau solaires, les travaux d'intérêt général, le domaine de Wégimont, les cultes, les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement des habitations sociales. Il s'agit souvent d'obtenir des explications relatives à l'augmentation ou la diminution de certaines inscriptions budgétaires. Les réponses sont le plus souvent données par les agents provinciaux.

Si vous le voulez, je peux vous donner page par page mais il vaut peut-être mieux que je résume !

Le groupe demande l'explication d'un crédit qui revient plusieurs fois et qui est destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour diverses dépenses. La réponse : cela arrive régulièrement. Même si les prévisions sont faites le plus juste possible, on applique alors des transferts.

Y a-t-il un contrat de gestion avec la Fondation Euregio Meuse-Rhin ? Non, il n'y en a pas actuellement. Une cellule est chargée d'examiner l'utilité de faire ou non des contrats de gestion et pas seulement pour l'Euregio.

Le Cripel a reçu un subside en 2007. Il n'était pas récurrent. Il a permis une valorisation des actions du Cripel ; ce qui lui était utile pour obtenir des subsides européens.

Pour le tourisme, on a réuni sous un article les moyens consacrés aux actions internationales.

Les redevances des utilisateurs des bibliothèques participantes au réseau provincial de la lecture publique sont beaucoup plus importantes en 2008. Cela parce que trois communes y ont adhéré : Liège, Verviers et Ans.

Pour la prime à l'installation des chauffe-eau solaires et les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement des habitations sociales, l'inscription budgétaire n'est pas diminuée par rapport au crédit initial 207. On a fait en 2007 des adaptations par modifications budgétaires en fonction des demandes reçues. Mais on constate une diminution des demandes des prêts au logement. Une réflexion sera faite.

Pour le Domaine de Wégimont, M. le Député MOTTARD répond que l'augmentation du crédit représente le coût des travaux de la deuxième phase d'aménagement au niveau de la sécurité du site.

Les termes « travaux d'intérêt général » à l'Administration générale regroupent tous les travaux qui ne font pas l'objet d'une inscription budgétaire précise.

Une autre commissaire souhaite savoir s'il est toujours avantageux de renégocier les charges d'emprunt. Des articles de presse semblent dire le contraire. L'expérience de la Province dans ce domaine a, jusque maintenant, toujours été positive. Il y a toujours avantage à renégocier.

Un commissaire d'un autre groupe pose plusieurs questions relatives à l'agriculture et qui ont été examinées dans cette commission.

L'Administration confirme qu'une intervention est bien prévue pour soutenir les agriculteurs qui auront obtenu le statut IBR dans leur ferme. Certains articles n'apparaissent plus mais ils sont regroupés sous un autre n° d'article.

Le commissaire souhaite aussi savoir plus précisément si le subside accordé aux associations des services d'entraide mutuelle aux agriculteurs est supprimé ou repris dans un autre article.

Il constate une diminution des subsides aux institutions culturelles du secteur privé. Y aurait-il une diminution des institutions aidées ? Non, il n'y a pas une diminution du subside en 2008. Le budget initial 2007 a été modifié en cours d'année par des modifications budgétaires. Ce qui explique la différence.

Dans le domaine du sport, il s'étonne de voir une inscription budgétaire moins importante en 2008. Pourquoi ? Il lui est répondu que les sommes inscrites en 2007 se retrouvent, augmentées de 100.000 €, à l'article 640559. Ce subside doit servir à mener des actions en partenariat avec 30 communes pour fêter les 30 ans du Service des Sports.

Un autre commissaire constate que l'article « loyers d'immeubles et charges locatives » est en augmentation. M. le Député LACROIX précise qu'il y a une location en plus pour abriter ses services.

Enfin, un autre commissaire rappelle qu'en 2006, il avait déposé un amendement pour la défense de la langue wallonne dans les médias. Il l'avait retiré car le Député Paul-Emile MOTTARD avait commencé des contacts dans ce sens avec RTC. Il voudrait savoir où on en est car il ne voit aucun changement. M. le Député s'interroge aussi et posera les questions nécessaires lors du prochain conseil d'administration.

A la fin de la septième commission, le groupe CDH-CSP dépose trois amendements qui seront examinés dans les commissions respectives. L'un concerne les subsides aux organisations de jeunesse, le deuxième propose une augmentation du crédit pour les opérations « Agricharme » et le troisième propose de rétablir le crédit relatif aux associations des services d'entraide mutuelle agricoles.

J'arrive à la fin. M. le Président procède alors au vote du budget pour 2008. Il y a 8 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Je rappelle, pour la bonne compréhension, que les derniers amendements qui ont été déposés seront réexaminés dans les commissions respectives. Parmi ceux qui ont déjà été examinés en commission, un a été retenu, celui qui concerne « La campagne de promotion et de valorisation de l'enseignement technique et professionnel » ; un a été reporté pour examen dans sa commission respective puisqu'il a été déposé dans une commission qui ne lui convenait pas « Contribution provinciale aux séjours de classes vertes organisés dans les institutions para-provinciales en Province de Liège » et les deux autres amendements sont rejetés « Crédit destiné à une campagne publicitaire afin de sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers liés à l'absorption d'alcool et/ou de drogue » et « Intervention en faveur de l'ASBL Fédémot – sécurité routière ».

Voilà, je crois que les choses sont plus claires au niveau du sort des amendements. Tout le monde est d'accord ? Oui, Madame RUIZ.

M<sup>me</sup> RUIZ (de son banc).- Simplement une petite précision, si vous le voulez bien.

Vous venez de dire que les amendements qui ont été discutés en réunion « Finances » hier avaient été discutés préalablement dans les commissions. Ils ont été, à ma connaissance, déposés en fin de réunion mais on n'a pas eu en commission spécifique l'occasion d'en discuter. C'est peut-être un peu dommage pour le bon déroulement de nos séances.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Oui, mais vous allez avoir l'occasion de prendre la parole en séance plénière.

M<sup>me</sup> RUIZ.- Vous parlez bien des amendements qui ont été déposés et examinés hier en commission.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Hier en septième commission.

M<sup>me</sup> RUIZ.- Voilà.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Mais ils vont être réexaminés dans les commissions ad hoc. Pas maintenant mais ils seront réorientés vers les commissions.

M<sup>me</sup> RUIZ.- Il y en a même qui ont été rejetés par la commission « Finances » alors que ces amendements-là n'ont pas fait l'objet d'une discussion dans les commissions spécifiques.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Mais ils vont y aller.

M. DRION.- Ce sont nos amendements et nous les gérons comme nous l'entendons !

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. J'allais justement dire que les groupes allaient probablement revenir à la tribune et que vous alliez avoir l'occasion d'en discuter.

M<sup>me</sup> RUIZ.- Il n'était pas question ici d'intervenir par rapport à l'amendement d'un groupe ou d'un autre groupe ; c'est simplement de clarifier les choses dans le fonctionnement nouveau de cette session.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Et bien maintenant, il est clair qu'hier il a été dit en septième commission, que les amendements qui ont été déposés hier seraient réexaminés dans les commissions ad hoc. Donc, là, la discussion pourra avoir lieu. Maintenant, vous êtes en séance plénière et vous avez toujours le droit de poser des questions.

Nous arrivons maintenant au quatrième document « 1<sup>ère</sup> série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2008 ». J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous faire connaître les conclusions de la commission. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Greffière, votre commission s'est réunie et n'a pas entendu de question, ni de réponse. Par 8 voix pour et 5 abstentions, elle a décidé d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial relatif aux emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2008 – 1<sup>ère</sup> série.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. J'ouvre la discussion générale et celle-ci se poursuivra demain. Je vais prendre le nom des intervenants : ceux qui souhaitent intervenir aujourd'hui et ceux qui souhaitent intervenir seulement demain. Je voudrais aussi préciser que nous avons encore un huis clos et que nous avons encore du travail à faire. On peut donc étaler les interventions sur les deux jours. Qui souhaite intervenir sur les points que nous venons d'ouvrir ?

M<sup>me</sup> FRENAY.- On peut encore déposer des amendements, Madame la Présidente ?

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Oui, c'est demain le dernier délai.

M<sup>me</sup> FRENAY.- On peut s'inscrire aujourd'hui pour demain ?

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Vous vous inscrivez aujourd'hui pour demain. M<sup>me</sup> FRENAY, M<sup>me</sup> RUIZ, M. DEMOLIN, M<sup>me</sup> BLAISE, M<sup>elle</sup> SEPULVEDA, M. KEUL.

M. DRION.- Pour demain, M<sup>me</sup> GOFFIN et si vous le souhaitez aujourd'hui sont prêts Jean-Paul BASTIN, Marie-Claire BINET, Serge ERNST, Antoine NIVARD.

M. BECKERS.- Madame la Présidente, pouvez-vous inscrire M. BRAUN pour demain ?

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- J'ai encore comme inscrit pour demain : M. BARTH. On pourra encore demander la parole demain mais je crois qu'il vaudrait mieux que l'on termine les inscriptions aujourd'hui.



M. GILLES, Député provincial-Président.- Madame la Présidente, je me permets de vous rappeler que je ne serai pas là demain.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Oui, M. le Député-Président nous précise justement qu'il ne sera pas là demain. Donc, si vous avez une question à lui poser, ... mais vous aurez le temps de répondre le lendemain, nous vous transmettrons les questions éventuelles.

M. GILLES, Député provincial-Président.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Voilà, nous allons commencer aujourd'hui par M. BASTIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, chers Collègues, nous désirerions introduire un amendement budgétaire pour l'aide aux mouvements de jeunesse. L'article budgétaire serait le n° 761/640840 : subside aux mouvements de jeunesse : 60.000 euros au lieu de 64.200 euros qui est l'article budgétaire voté en 2007.

Pourquoi est-ce que nous désirons passer de 64.200 à 60.000 ? Pour les raisons suivantes.

A une époque où la cellule familiale est la cible involontaire mais effective de beaucoup de menaces liées notamment à l'évolution moderne de la société que ce soit par le nombre de familles monoparentales précarisées en constante hausse ; parents, grands-parents sur-absorbés par leurs obligations professionnelles ; augmentation inquiétante de la violence dans toutes les couches de la population et évidemment également dans la jeunesse ; crise des valeurs, des repères, bref du sens civique ; augmentation de la fracture éducative, de la rupture scolaire ; toutes ces menaces nous interpellent.

Dans ce florilège de menaces, il existe pourtant pour notre jeunesse toujours des piliers que représentent notamment les mouvements de jeunesse.

Ces mouvements de jeunesse dont le rôle éducatif complémentaire à la famille et à l'école n'est plus à démontrer et dont l'impact est bel et bien tangible. En terme de nombre d'affiliés, on estime qu'il y en a 30.000 en Province de Liège, 30.000 jeunes de 5 à 17 ans et plus de 10.000 animateurs de 17 à 25 ans pour les encadrer.

L'augmentation du budget de 4.200 euros représente à peine l'équivalent de 5 anciens francs par personne animée. Ce n'est pas là le montant qui est particulièrement important, mais c'est surtout la reconnaissance qu'elle implique de la part de la Province auprès de tous ces mouvements de jeunesse.

Ce besoin de reconnaissance par les pouvoirs publics a été notamment clairement et explicitement exprimé par ces mouvements à l'occasion du 100ème anniversaire du scoutisme.

Quant à l'imputation de ces 4.200 euros supplémentaires, je propose que ce soit la quatrième commission qui se penche sur cette question, en concertation avec les mouvements de jeunesse eux-mêmes. Les besoins sont énormes notamment en matière de formation des animateurs, en matière de prise en charge des cotisations des enfants précarisés socialement, en matière de prise en charge, pourquoi pas faire une mission sécurité, avec la prise en charge de chasubles fluorescentes pour assurer la sécurité des enfants lors des nombreux jeux de nuit qui agrémentent les camps Hyke et autres actions comme certaines communes l'ont déjà initiés. La Province pourrait également en être partenaire.

Voici l'esprit de cet amendement. Je vous remercie pour votre réponse et les débats qui en découleront.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BASTIN. M. ERNST. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Au budget ordinaire, le groupe CDH-CSP propose l'inscription d'un nouvel article budgétaire, page 153, rubrique « interventions sociales et famille ». Ceci au niveau de l'aide et des actions sociales, sous le n° 801/640622 : « Contribution provinciale en faveur de l'accueil de la petite enfance ». Un montant de 1 euro.

Madame la Présidente, chers Collègues, la problématique liée à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans est très importante pour le groupe CDH-CQSP et est à envisager dans sa globalité.

Chaque niveau de pouvoir doit assumer sa part de responsabilité : le Fédéral, la Communauté française, la Région, les Communes et les Provinces.

La Province de Liège a un taux de couverture des milieux d'accueil de 22,4%. Ce qui est bien en-deçà de la moyenne communautaire qui est de 33%.

Plusieurs pistes s'offrent à nous telles que le plan SEMA, le plan Cigogne II, les crèches d'entreprises, une crèche provinciale, des subsides ou autres choses.

La Province de Liège n'a d'ailleurs pas une mauvaise expérience avec la création de la crèche provinciale « Les Pacolets » qui est depuis longtemps la preuve que le créneau est porteur et complémentaire à son enseignement. De nombreux stages sont ainsi possibles pour nos étudiants du Lycée provincial technique Jean Boets.

D'autre part, la SPI+ n'a pas hésité à investir en collaboration avec les Ministres FONCK et ANTOINE dans la création d'un milieu d'accueil dans un zoning industriel de sa compétence.

Nos services provinciaux sont également capables de répondre à la demande des différents acteurs de terrain qui souhaiteraient créer de nouvelles structures d'accueil avec l'aide de leur bureau d'études.

Les défis sont donc nombreux pour que notre institution provinciale montre sa capacité à fédérer les énergies et les acteurs de terrain pour développer de nouveaux projets d'accueil de la petite enfance.

Certaines provinces comme celle de Namur, sont déjà passées à l'action et lors de la présentation à Namur du Contrat d'avenir provincial (CAP 2012), nous avons pu découvrir toutes les initiatives prises par la Province de Namur en collaboration avec l'Intercommunale IMAJE.

Le but n'est pas de réinventer les choses, mais d'utiliser les expériences d'autres provinces dans ce domaine proche des citoyens.

C'est pour cette raison que le groupe CDH-CSP souhaite que le Collège en collaboration avec le Conseil provincial propose des pistes de réflexion pour un meilleur taux de couverture des milieux d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la Province de Liège.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur ERNST. M<sup>me</sup> BINET. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> BINET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je reviens sur notre proposition d'amendement budgétaire que nous avons déposé à la neuvième commission.

Un accident de la route sur trois dans l'Union européenne est lié à la consommation d'alcool et/ou l'absorption de drogues. L'association alcool-drogue en multiplie fortement les risques. Les jeunes conducteurs en sont les principales victimes surtout le week-end après des soirées souvent bien « arrosées ».

L'OMS a décrété que la sécurité routière constituait un problème de santé publique.

Le 7 avril 2004, la journée mondiale de la santé était consacrée à la sécurité routière. Ce jour-là, l'OMS et la Banque mondiale ont lancé le rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation.

A l'occasion de la première semaine des Nations Unies pour la sécurité routière, en avril 2007, l'OMS publie encore un rapport intitulé « Les jeunes et la sécurité routière » afin d'attirer l'attention sur les taux élevés de décès, de traumatismes et incapacités consécutifs à ces accidents de la circulation dont sont victimes les jeunes, nos jeunes, à l'échelle mondiale de plus.

Voici les paroles de Margaret Chan, Directrice de l'OMS : « Les accidents de la route ne sont pas une fatalité, nous devons rejeter l'idée qu'ils sont inévitables et adopter une approche préventive dynamique ».

En 2005, la Province de Luxembourg, en partenariat avec différentes associations, a créé la Fondation « Partageons Nos Routes ». Citons quelques partenaires, tels que la Députation, les mutualités, les zones de police, l'IBSR, les Responsible Young Drivers.

Le 25 septembre dernier, le Gouvernement wallon a organisé les premiers états généraux consacrés à la sécurité routière en Région wallonne.

Le Ministre ANTOINE précise, lors de son allocution, que la priorité dans les prochaines années doit être placée sur le développement d'une meilleure collaboration entre l'ensemble des acteurs. Cette démarche devrait donc constituer une plate forme de concertation, d'écoute et de propositions pour tous les acteurs wallons.

Plus près de nous, le week-end dernier, le week-end du 14 octobre, à Solières, près de Huy, une opération BOB a eu lieu à la sortie d'une discothèque et a rencontré un terrible engouement. Ce week-end plus de 200 bénévoles se sont mobilisés aux abords d'une quarantaine de discothèques de tout notre pays, pour sensibiliser évidemment les jeunes à une conduite sans alcool et/ou sans drogue, participant ainsi à la 5ème nuit européenne sans accident.

Certes, notre Conseil provincial initie énormément d'activités préventives. Je suis de celles qui depuis plusieurs années, utilise les fascicules avec mes jeunes étudiants de 13, 14 et 15 ans, d'autant que ceci passe assez facilement dans l'optique d'un cours de bio-chimie, écologie.

Puisque notre Conseil provincial sait prendre des dispositions en prévention, peut-il rester insensible face à ce réel problème.

Notre neuvième commission pourrait initier une réflexion sur le sujet, en partenariat bien sûr avec la quatrième commission « Jeunesse » et la cinquième commission « Assuétudes » et décider d'actions concrètes à entreprendre.

Le groupe CDH-CSP souhaite que l'on organise dès à présent une campagne d'affichage sur les dangers et les conséquences que représentent l'alcool et les drogues chez nos jeunes conducteurs. Réaliser celle-ci sur une centaine de panneaux de 20 m<sup>2</sup>, la centaine de panneaux qui se trouve en Province de Liège, demande bien sûr un certain budget mais cela pourrait peut-être impressionner plus que des fascicules qui sont parfois regardés ou non puis jetés dans un coin. Donc, faire cette réalisation dans un premier temps dans notre Province serait peut-être une action dynamique.

C'est pourquoi, notre groupe propose d'inscrire l'article budgétaire n° 871/640705 pour un montant de 60.000 euros et libellé comme suit : « Crédit destiné à une campagne d'affichage afin de sensibiliser les jeunes conducteurs sur les dangers réels liés à l'absorption d'alcool et/ou de drogue ».

Si ce budget paraît énorme à première vue, en ayant fait le calcul, la Province ayant déjà réalisé des affichages sur ces panneaux de 20 m<sup>2</sup>, l'impression doit se faire dans une société de Dinant.

Voilà les propositions que nous vous donnons aujourd'hui.

Merci beaucoup pour votre écoute.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame BINET. M. NIVARD. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, je souhaiterais donc revenir assez brièvement sur la proposition d'amendement en faveur de l'ASBL FEDEMOT.

A l'occasion de notre séance thématique sur le développement durable, la Députation provinciale a manifesté son intention de participer à la lutte contre le réchauffement climatique en prenant toute une série de mesures.

Elle souhaite entre autres s'investir dans une diminution de la production de CO<sub>2</sub>, en promouvant, par exemple, le co-voiturage et de ce fait, la mobilité.

En effet, la mobilité en général et surtout l'engorgement de nos villes et du réseau routier sont des sujets dont on parle abondamment aujourd'hui. Sans nier, bien entendu, les conséquences que ceci peut avoir sur notre qualité de vie, sur l'environnement et sur la sécurité routière.

Le covoiturage proposé par la Députation provinciale aura bien évidemment pour effet d'améliorer la mobilité des citoyens, en général, et des fonctionnaires provinciaux en particulier.

Nous pensons toutefois qu'il existe également un autre moyen de décongestionner nos routes en utilisant, par exemple, la moto qui peut être une alternative intéressante.

On constate d'ailleurs que de plus en plus de gens utilisent aujourd'hui la moto ou le scooter comme moyen de déplacement professionnel.

Et dans cette optique, nous savons que depuis plusieurs années déjà, l'ASBL FEDEMOT, qui est constituée de motocyclistes bénévoles, s'est donnée comme but la promotion de la moto et la défense des usagers des deux-roues motorisés.

Cette ASBL a su montrer à suffisance l'utilité et la qualité de ses actions en matière de sécurité et de prévention, que ce soit par ses contacts avec les décideurs politiques fédéraux, régionaux et provinciaux, dans le but d'améliorer les infrastructures routières et de faire reconnaître les avantages des deux-roues motorisés pour la mobilité et l'environnement.

Il est clair pour tous que l'action de l'ASBL FEDEMOT s'inscrit dans la politique actuelle de sécurité routière aussi bien dans la formation des jeunes que dans l'expertise au niveau des aménagements routiers.

Son action, reconnue et appréciée de tous, s'est toujours inscrite dans un dialogue constructif pour améliorer les conditions de circulation et la formation des pilotes de deux-roues motorisés.

Toutefois, aujourd'hui, le développement récent de la médiation pénale génère pour cette ASBL des responsabilités et des besoins nouveaux.

La proposition a été faite en commission de charger la Députation de trouver une solution au manque de locaux et à la recherche de site qu'ils font, à savoir deux bureaux, une salle de classe et un hall suffisamment grand pour faire des exercices à couvert par temps d'intempéries.

Nous comprenons très bien la difficulté que peut avoir la Députation pour trouver une solution en permanence à cette demande mais le groupe CDH-CSP souhaiterait charger la Députation de rechercher la possibilité de mettre ponctuellement à disposition de cette ASBL les locaux nécessaires pour pouvoir mener les actions en faveur de la sécurité routière et en particulier des deux-roues motorisés.

Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur NIVARD. M<sup>me</sup> GOFFIN qui vient de nous rejoindre, sera la dernière intervenante pour aujourd'hui avant de passer au huis clos. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> GOFFIN (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, à maintes reprises, les opérations Agricharme organisées par les Services agricoles, sont mises en évidence de manière récurrente.

Il est un fait que ces opérations rencontrent un succès sans cesse renouvelé.

Mise en valeur du monde agricole, de son patrimoine, de ses savoir-faire, produits du terroir, visite de nombreuses écoles primaires, redécouverte du milieu rural de notre Province, sont autant de choses qui participent à la réussite de ces opérations.

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Néanmoins, il nous semble avoir compris que ces opérations sont effectuées avec un personnel non permanent, non dédié à ces fins. A l'heure où l'image de l'agriculture doit encore être renforcée et devient un enjeu de société pour nos exploitations, il nous apparaît utile de créer un cadre en personnel pour ces opérations.

Nous, CDH-CSP, nous proposons la création d'un poste de chargé des opérations Agricharme aux Services agricoles.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs du CDH-CSP).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame GOFFIN. La discussion se poursuivra demain.

#### **X.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposé en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2007, je le déclare approuvé.

#### **XI.- Clôture de la réunion**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Nous passons maintenant à la séance à huis clos.

En application de l'article L.2212-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai M<sup>mes</sup> et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les Fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les Huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Je déclare close la séance publique de ce jour.

- La réunion est levée à 17h05.

- Prochaine séance publique, le mercredi 24 octobre 2007, à 15 heures.